

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 31 mai 2017 à 20h30

Président, Monsieur Alain LAMOUR.

Présents : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, Mme Muriel DELECOURT, M. Pierre VIBET, M. Pierre-Éric HENRY, M. Philippe CIUCIU, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPAR, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN

Absents excusés et représentés :

M. Pino LEOTTA (donne pouvoir à M. Alexandre FACCHIN), M. Frédéric MANCEAU (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR).

Absents non excusés et non représentés : -

Secrétaire : Mme Charlène BADINA

Le quorum est constaté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 25 mai et 05 avril 2017.

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

N°2017-013 signée le 22 mars 2017 – Contrat d'entretien des espaces verts du gymnase des Garences avec les établissements de la SASU AUTEUIL INSERTION pour un montant annuel de 5 304 euros TTC.

N°2017-014 signée le 28 mars 2017 – Convention de mise à disposition de locaux à usage de prises de vues cinématographiques avec la société 3IS institut international image et son pour le tournage du mardi 4 avril 2017 de 15h à 22h. Cette convention ne comprend pas d'échanges financiers.

N°2017-015 signée le 30 mars 2017 – Contrat de vérification et d'entretien du paratonnerre de la Basilique avec la société BODET pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour un montant annuel de 144 euros TTC.

N°2017-016 signée le 21 avril 2017 – Contrat d'engagement avec l'association La Fraternelle pour l'accompagnement musical de la cérémonie commémorative du lundi 8 mai 2017 pour un montant de 300 euros TTC.

N°2017-017 signée le 27 avril 2017 – Convention tripartite avec la société SOGERES et la ville de Breuillet pour la facturation de la restauration d'un enfant Longipontain, scolarisé en classe ULIS.

N°2017-018 signée le 27 avril 2017 – Contrat d'engagement avec la coopérative d'activités et d'emploi Esscoop concernant l'animation d'atelier pour le festival Bulle d'air pour un monde durable et pour un montant de 140 euros TTC.

N°2017-019 signée le 26 avril 2017 – Proposition financière avec la société DOCAPOST pour une prestation de déblocage d'une clé de dématérialisation d'un certificat électronique pour un montant de 40 euros HT.

N°2017-020 signée le 11 mai 2017 – Contrat d'engagement pour une matinée magie au centre de loisirs élémentaire avec Philippe MOINGT pour une dépense de 800 euros TTC.

Point n° 1 – Élection des membres du comité d'éthique du conseil municipal des enfants

PROCEDE à l'élection à main levée décidée à l'unanimité,

Les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Mme Agnès PRIVAT : Vingt-neuf (29) voix
- Mme Viviane GREINER: Vingt-neuf (29) voix
- Mme Christelle POULIQUEN: Vingt-neuf (29) voix
- M. Pascal AMRHEIN : Vingt-neuf (29) voix

SONT ELUS, à l'unanimité, Mme Agnès PRIVAT, Mme Viviane GREINER, Mme Christelle POULIQUEN et M. Pascal AMRHEIN membres du Comité d'Éthique du conseil municipal des enfants.

Point n° 2 – Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Guy BIZET Délégué titulaire et Monsieur Roland JACQUIER Délégué suppléant pour représenter la ville au Comité National d'Action Sociale.

Point n° 3 – Election des membres de droit du comité de jumelage de Longpont

PROCEDE à l'élection à main levée décidée à l'unanimité,

Les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Mme Charlène BADINA: Vingt-neuf (29) voix
- Mme Silvia THIEBAULT: Vingt-neuf (29) voix
- M. Nicolas GARRESSUS : Vingt-neuf (29) voix
- M. Erick FAUVEL : Vingt-neuf (29) voix
- M. Philippe HAMON : Vingt-neuf (29) voix

- M. Pascal AMRHEIN: Vingt-neuf (29) voix

SONT ELUS, à l'unanimité, Mme Charlène BADINA, Mme Silvia THIEBAULT, M. Nicolas GARRESSUS, M. Erick FAUVEL, M. Philippe HAMON et M. Pascal AMRHEIN membres du comité de jumelage de Longpont.

Point n° 4 – Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Patrick PHILIPPE Délégué titulaire et Monsieur Pino LEOTTA délégué suppléant qui siégeront au sein du comité syndical du SMOYS.

Point n° 5 – Modification du tableau des effectifs

DECIDE, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE TECHNIQUE

SUPPRESSION	CREATION
1 adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe

Point n° 6 – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2018 de la Taxe locale sur la publicité extérieure T.L.P.E.

DECIDE, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

			Dispositifs publicitaires et Pré enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et Pré enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
15,50 €	31,00 €	62,00 €	15,50 €	31,00 €	46,50 €	93,00 €

DECIDE de ne pas appliquer d'exonération ou de réduction sur ces tarifs.

Point n° 7 – Commission Communale des Impôts Directs : liste des contribuables

PROPOSE les personnes suivantes en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires domiciliés dans la Commune :

- M. Mathieu CABELLO, 6 clos du Mesnil
- M. Bertrand DESMARETS, 15 rue du Paradis
- M. André AVENEAU, 18 allée des Charmes
- M. Eric CHEVAIS, 21 chemin de Biron
- M. Yves CHARRON, 9 square Gabriel Fauré
- Mme Martine COQUET, 2 allée du Colombier
- M. Patrick WIBAULT, 6 allée du Colombier
- M. Patrick GENAIVRE, 16 square Gabriel Fauré
- Mme Marie Paule FRAN, 20 rue de Lormoy
- M. Gilles ALLA, 6 allée Edouard Lalo

- M. Gérard FRABOULET, 63 bis rue de Paris
- Mme Mireille BABONNEAU, 20 rue du Champ de Bataille
- M. Claude DELVILLE, 30 route de Montlhéry
- M. Florian TOUZELIN, 12 allée du Colombier
- M. Erwan HUMBERT, 7 rue de la Source

Commissaire titulaire domicilié hors de la Commune :

- M. Smail STITOU, 18 rue du Bois du Roi à Orsay

Commissaires suppléants domiciliés dans la Commune :

- M. Xavier MICHALET, 14 bis chemin des Robineaux
- Mme Karine LEROUX, 14 Hameau des Echassons
- Mme Anne LACOUR, 86 rue Julien Hébert
- M. Dominique POULIQUEN, 69 rue de Leuville
- M. Frédéric VANNIER, 14 rue de Brétigny
- M. Hervé FORCONI, 1 allée des Peupliers
- M. Gilles DELECOURT, 17 rue de Linas
- M. Sébastien PRIVAT, 6 square Gabriel Fauré
- M. Jean-François GAEL, 25 rue du docteur Darier
- M. Francis TRICOIRE, 35 rue de Paris
- Mme Marlène BUREAU, 2 square Gabriel Fauré
- M. Gérard PORCHER, 64 rue de Leuville
- M. Alain BULTINK, 11 allée Edouard Lalo
- M. Jean JACQUIN, 9 clos Thiery
- M. Régis MACHIN, 12 rue de la Source

Commissaire suppléant domicilié hors de la Commune :

- Mme Chantal CHABOCHE, 21 chemin de la Grenouillère La Ville du Bois

APPROUVE, à l'unanimité, la liste proposée, qui sera transmise au Directeur des services fiscaux chargé de désigner les membres de la C.C.I.D.

Point n° 8 – Modification de la composition des représentants de la Commune de la commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DECIDE, à l'unanimité, de modifier la constitution de la commission locale de l'AVAP comme suit :

- M. Alexandre FACCHIN
- Mme Dominique MORIN
- M. Pino LEOTTA
- Mme Martine THOMPSON
- Mme Sophie MAILLART
- M. Philippe HAMON
- M. Pascal AMRHEIN

PRECISE que les autres dispositions de la délibération du 17 septembre 2014, lançant la procédure de création de l'AVAP, restent inchangées.

Point n° 9 – Cession d'un bien immobilier communal situé au 94 avenue de la Division Leclerc à Longpont-sur-Orge

ANNULE, à l'unanimité, la délibération n°051/2016 approuvant la vente de la parcelle AA 1 pour la somme de 162000€ ; **APPROUVE** la vente de ce terrain d'une contenance de 793 m²

comprenant un bâti en ruine moyennant le prix de 170000€ net vendeur ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents préparatoires à cette vente ainsi que l'acte authentique et **APPROUVE** le principe de division de la parcelle AA1 où une bande de 1m20 sur tout le long de la parcelle, côté rue du Perray, sera cédée (après être goudronnée) à l'euro symbolique, à la commune pour élargir cette dernière.

Point n° 10 – Fixation des tarifs des encarts publicitaires publiés dans les supports de communication municipaux

APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de fixation des tarifs des encarts publicitaires publiés dans les supports municipaux de communication, comme suit :

1 page 1900€

½ page 948€

¼ de page 472€

1/8 de page 228€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de publicité entre la ville et les entreprises annonceuses.

Point n° 11 – Approbation du règlement intérieur du Pôle Enfance et Loisirs

APPROUVE, à la majorité absolue (5 CONTRES : M. Patrick GAMACHE, Mme Viviane GREINER, M. Erick FAUVEL, Mme Sophie MAILLART, M. Jean-Jacques SCHERCHEN) le règlement intérieur du Pôle Enfance et Loisirs.

Point n° 12 – Convention de partenariat du dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale : Vacaf Avel

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Dispositif aide aux vacances enfants local-Avel ».

Point n° 13 – Tarifs des prestations municipales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2017-2018

DECIDE, à l'unanimité, la participation financière des familles pour les prestations municipales dans les écoles de la commune pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit à partir du 1er septembre 2017 :

Tarif des prestations municipales 2017/2018												
Quotient familial	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL DE LOISIRS sans la restauration		Périscolaire du MERCREDI	Périscolaire matin Maternel et Elémentaire	Périscolaire soir Maternel et Elémentaire	Etude surveillée		Complément étude			
	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	
	Repas	1/2 J	Journée	unique	unique	Forfait	unique	Forfait	unique	Forfait	unique	Forfait
0-199	1,34	1,31	2,62	3,53	4,03	12,09	5,93	17,79	2,17	6,52	1,67	5,01
200-299	1,69	1,66	3,32	3,88	4,38	13,14	6,28	18,84	2,72	8,17	1,82	5,46
300-399	2,04	2,01	4,02	4,23	4,73	14,19	6,63	19,89	3,27	9,82	1,97	5,91
400-499	2,39	2,36	4,72	4,58	5,08	15,24	6,98	20,94	3,82	11,47	2,12	6,36
500-599	2,74	2,71	5,42	4,93	5,43	16,29	7,33	21,99	4,37	13,12	2,27	6,81
600-699	3,09	3,06	6,12	5,28	5,78	17,34	7,68	23,04	4,92	14,77	2,42	7,26
700-799	3,44	3,41	6,82	5,63	6,13	18,39	8,03	24,09	5,47	16,42	2,57	7,71
800-899	3,79	3,76	7,52	5,98	6,48	19,44	8,38	25,14	6,02	18,07	2,72	8,16
900-999	4,14	4,11	8,22	6,33	6,83	20,49	8,73	26,19	6,57	19,72	2,87	8,61
1000-1999	4,49	4,46	8,92	6,68	7,18	21,54	9,08	27,24	7,12	21,37	3,02	9,06
1100-1199	4,84	4,81	9,62	7,03	7,53	22,59	9,43	28,29	7,67	23,02	3,17	9,51
1200-1299	5,19	5,16	10,32	7,38	7,88	23,64	9,78	29,34	8,22	24,67	3,32	9,96
1300	5,54	5,51	11,02	7,73	8,23	24,69	10,13	30,39	8,77	26,32	3,47	10,41
Extérieur	9,14	8,63	17,26	10,00	44,66		66,10		45,22		18,57	

Point n° 14 – Gratuité de la restauration pour les stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants, les apprentis et les agents en Contrat Emploi Avenir

DECIDE, à l'unanimité, de la gratuité de la restauration aux stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants, apprentis et les agents en Contrat Emploi Avenir.

Point n° 15 – Tarifs de la restauration du personnel communal et des adultes extérieurs

DECIDE, à l'unanimité, la participation financière de la restauration du personnel communal et des adultes extérieurs sera comme suit à partir du 1er septembre 2017 :

RESTAURATION	
Personnel Communal	Adulte Extérieur
3.34	5.77

Point n° 16 – Tarifs de la pause méridienne pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé concernant les restrictions alimentaires

DECIDE , à l'unanimité, la participation financière pour la restauration scolaire des familles bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé comme suit à partir du 1er septembre 2017 :

Quotient familial		Restauration scolaire PAI
0	199	1,10
200	299	1,23
300	399	1,45
400	499	1,74
500	599	2,09
600	699	2,49
700	799	2,81
800	899	3,07
900	999	3,33
1000	1099	3,58
1100	1199	3,85
1200	1299	4,1
≥ 1300		4,29
Tarif extérieur		6,87

Point n° 17 – Vote des tarifs d'inscription à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017/2018

VOTE, à l'unanimité, la grille des tarifs d'inscription de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017-2018, comme suit :

GRILLE TARIFAIRE ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2017-2018: tarifs par trimestre									
		HC 1	HC 2	HC 3			HC 4	HC 5	CI - II - III
Début	Fin	Eveil artistique	Parcours instrumental	Cours 1 instrumental 20 mns	Cours 2 instrumental 30 mns	Cours 3 instrumental 45 mns	Ensembles vocaux et rock instrumentaux	Formation Musicale Atelier écriture	Forfaits cycles I-II-III
0	199	24,27 €	40,83 €	33,93 €	48,20 €	73,13 €	12,33 €	31,17 €	64,93 €
200	299	29,45 €	49,55 €	41,15 €	58,50 €	88,75 €	14,95 €	37,80 €	78,80 €

300	399	33,60 €	56,55 €	46,95 €	66,75 €	101,25 €	17,05 €	43,15 €	89,90 €
400	499	37,75 €	63,50 €	52,75 €	74,95 €	113,75 €	19,15 €	48,45 €	101,00 €
500	599	41,85 €	70,45 €	58,55 €	83,20 €	126,20 €	21,25 €	53,75 €	112,05 €
600	699	46,05 €	77,45 €	64,35 €	91,45 €	138,70 €	23,35 €	59,10 €	123,15 €
700	799	50,15 €	84,45 €	70,15 €	99,65 €	151,20 €	25,45 €	64,40 €	134,25 €
800	899	54,35 €	91,35 €	75,95 €	107,90 €	163,70 €	27,55 €	69,75 €	145,35 €
900	999	58,45 €	98,35 €	81,75 €	116,15 €	176,15 €	29,65 €	75,05 €	156,40 €
1000	1099	62,60 €	105,35 €	87,55 €	124,35 €	188,65 €	31,75 €	80,35 €	167,50 €
1100	1199	66,75 €	112,30 €	93,35 €	132,60 €	201,15 €	33,85 €	87,70 €	178,60 €
1200	1299	70,90 €	119,25 €	99,15 €	140,85 €	213,65 €	35,95 €	91,00 €	189,70 €
> 1300		74,00 €	124,50 €	103,50 €	147,00 €	223,00 €	37,50 €	95,00 €	198,00 €
Tarifs extérieurs		100,00 €	220,00 €	180,00 €	200,00 €	387,00 €	66,00 €	165,00 €	300,00 €

Points n° 18 – Décision modificative n°1

ADOpte, à la majorité absolue (2 CONTRES : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN et 6 ABSTENTIONS : M. Patrick GAMACHE, Mme Viviane GREINER, M. Erick FAUVEL, Mme Sophie MAILLART, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Pascal AMRHEIN), la décision modificative n° 1 du budget primitif 2017, équilibrée en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Art.	Fct.	Serv.	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60612	020	11	Energie Electricité	60 000.00	
011	60636	020	54	Vêtements de travail	- 4 965.00	
011	6232	024	29	Fêtes et cérémonies	-13 100.00	
012	6478	020	54	Autres charges sociales diverses	4 965.00	
012	6478	024	29	Autres charges sociales diverses	13 100.00	
011	6227	824	U100	Frais d'actes et de contentieux	10 000.00	
011	60632	311	72	Fournitures de petit équipement	- 100.00	
011	6284	33	70	Redevances pour services rendus	- 192.00	
65	651	311	72	Redevances pour concessions, brevets, licences ...	292.00	
73	73111	020	10	Taxes foncières et d'habitation		568 352.00
023	023	01	HCA	Virement à la section d'investissement	479 799.20	
011	61558	020	10	Entretien autres biens mobiliers	18 552.80	
				TOTAUX	568 352.00	568 352.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Art.	Fct.	Serv.	Opé.	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2182	112	11	218	Autres immobilisations corporelles Matériel de transport	-190 000.00	
20	2051	020	28	OPNI	Concessions et droits similaires	5 000.00	
21	2135	020	11	OPNI	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	20 000.00	
21	2135	020	11	OPNI	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	-22 000.00	
21	2135	414	11	128	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	14 000.00	
21	21578	020	11	OPNI	Autre matériel et outillage de voirie	20 000.00	
21	2182	020	11	OPNI	Matériel de transport	35 000.00	
21	2183	020	28	OPNI	Matériel de bureau et informatique	5 000.00	
21	2184	251	211	OPNI	Mobilier	1 000.00	
21	2184	251	210	OPNI	Mobilier	1 000.00	
21	2184	251	216	OPNI	Mobilier	1 000.00	
21	2184	251	31	OPNI	Mobilier	5 000.00	
21	2188	211	210	OPNI	Autres immobilisations corporelles	3 500.00	
21	2188	020	11	OPNI	Autres immobilisations corporelles	2 260.00	
21	2188	251	20	157	Autres immobilisations corporelles	5 000.00	
21	2135	020	210	157	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	50 474.00	
23	2318	020	10	164	Autres immobilisations corporelles en cours	- 8 552.80	
23	2318	020	10	OPNI	Autres immobilisations corporelles en cours	-10 000.00	
27	2111	824	U100	OPNI	Terrains nus (préemption)	200 000.00	
021	021	01	HCA	OPNI	Virement de la section d'exploitation		479 799.20
16	1641	01	000	OPFI	Emprunts en euros	512 118.00	
024	024	01	HCA	OPFI	Produits de cessions d'immobilisation		170 000.00
					TOTAUX	649 799.20	649 799.20

Points n° 19 – Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – réhabilitation des tennis extérieurs sur le site des Garences

ADOpte, à l'unanimité, l'opération de réhabilitation des tennis extérieurs sur le site des Garences ; **SOLLICITE** de la part de l'Etat pour cette opération l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2017 ; **APPROUVE** le plan de financement suivant :

COUT TOTAL : 69 260.24 HT

SUBVENTION ETAT (50 %) : 34 630.12 euros HT.

SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE : la plus haute possible

AUTOFINANCEMENT : selon montant octroyé au titre de la réserve parlementaire

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT que les délais de réalisations seront les suivants : 3ème et 4ème trimestres 2017

DIT que la dépense est inscrite au budget concerné.

Points n° 20 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – réhabilitation des tennis extérieurs sur le site des Garences

ADOpte, à l'unanimité, l'opération de réhabilitation des tennis extérieurs sur le site des Garences; **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès de Monsieur Bernard VERA, Sénateur de l'Essonne; **APPROUVE** le plan de financement suivant :

COUT TOTAL : 69 260.24 HT

SUBVENTION ETAT (50 %) : 34 630.12 euros HT.

SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE : la plus haute possible

AUTOFINANCEMENT : selon montant octroyé au titre de la réserve parlementaire

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les délais de réalisations seront les suivants : 3ème et 4ème trimestres 2017

DIT que la dépense est inscrite au budget concerné.

Suspension de la séance à 22h30

La séance est levée à 22h37.

Pour Extrait :

En mairie le 01 juin 2017

Le Maire,